

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 22 septembre 2023 à 20h30

Présents : Mmes COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine, BROCHON Sylviane, BOYER Martine, Mrs FRANCOIS Philippe, KINTING Fabrice, LAVILLONNIERE Alain, GAYOUT Rémi, LEFEBVRE Jean-Claude, PIGEASSOU Philippe,

Absent : JIMENEZ Alexandre

Mme COINEAU Françoise est désignée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 juillet 2023 :

L'ensemble des membres du conseil municipal ayant tous reçus par courriel le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2023, et après rappel des principaux points, Mr le Maire demande d'approuver ce compte rendu, celui-ci est approuvé sans modification.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 4

2. Lecture de la charte aux élus :

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a introduit la charte de l'élu local et l'obligation à chaque installation d'un nouveau conseil municipal de lire et de remettre ladite charte.

Mr le maire a donc donné lecture de la charte.

3. Organisation d'un marché sous les halles :

Mr le maire précise que l'association représentée par Mme TCHENG Laurence, qui souhaite mettre en place un marché de producteurs sur la commune, n'est pas enregistrée en sous-préfecture.

Mr le maire propose de reporter ce point lorsque l'intéressée aura transmis les documents d'enregistrement à la Mairie.

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

4. Attribution du logement n°2 :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme RANOUILLE Marie était locataire dans le logement n°2, située 141 place des halles, suite à son décès ce logement se trouve libre depuis le mois de Juillet.

Il fait part de la demande de Mr ROBIDEL Denis et de sa maman Mme ROBIDEL Denise, pour occuper ce logement à partir du 1^{er} novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le logement communal n°2, au 1^{er} novembre 2023 à Mr ROBIDEL Denis et à sa maman Mme ROBIDEL Denise, et fixe le prix le loyer mensuel à 390 euros et un mois de caution.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Modification des commissions communales et intercommunales :

(Voir tableau)

6. Demande de l'association USF AA pour installer une sculpture métallique :

Monsieur Le Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Mr MASSIAS André président de l'association USF AA (ancien club de foot), de leur souhait de vouloir installer, courant 2024 une sculpture métallique sur le terrain communal.

Cette sculpture métallique représenterait un footballeur grandeur nature, réalisée par Mr MANAIN sculpteur métal à Bussière Galant, pour symboliser l'ancien club de foot de Firbeix.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité accepte le principe de permettre l'installation de cette statue sur le terrain communal au bord de l'étang. Le moment venu, il sera examiné le lieu précis de l'implantation.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7. Labélisation du site de l'étang communal « Natura 2000 » :

Monsieur l'adjoint au maire GAYOUT Rémi, explique aux membres du Conseil Municipal que la charte Natura 2000, vise à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation, comme l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires ou le maintien d'infrastructures écologiques (haies, zones humides). Il s'agit de « faire reconnaître » et de « labelliser » la gestion de ce site qui permet le maintien de cette biodiversité remarquable.

Cet outil contractuel d'une durée de 5 ans permettra donc au propriétaire et/ou au gestionnaire de marquer son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité du site et des objectifs de la charte Natura 2000.

La Commune de Firbeix demande d'adhérer à la charte Natura 2000 du site FR7200809 « réseau hydrographique de la haute Dronne » qui portera sur la parcelle A771 qui intègre l'étang communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à la charte Natura 2000 du site FR7200809 « réseau hydrographique de la haute Dronne »

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

8. Solidarité avec la population marocaine :

Face au tremblement de terre qui a frappé il y a quelques jours le MAROC, l'association des maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de séisme.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de FIRBEIX tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de FIRBEIX souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

Un don d'un montant de 300 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE

Pour : 7

Contre : 3

Abstention : 0

9. Approbation du rapport annuel sur le prix de la qualité du service public d'alimentation en eau potable :

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.